



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 45428

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre délégué chargé de l'enseignement professionnel sur la question de la modernisation de cet enseignement. L'enseignement professionnel délivre chaque année 280 000 diplômes et conduit le plupart de ses élèves vers la réussite et l'emploi. Le Gouvernement a entrepris, à travers la charte de l'enseignement professionnel, la rénovation de cette formation. En conséquence, il lui demande quelles lignes directrices sont avancées dans le cadre de cette rénovation.

Texte de la réponse

L'un des axes forts de la réforme du lycée professionnel vise à renforcer la qualité de l'enseignement, en mettant en place à compter de la rentrée 2000, une nouvelle organisation pédagogique. Le programme de rénovation pédagogique du lycée professionnel propose une meilleure organisation de la formation tout au long de l'année scolaire, fondée sur un allègement des horaires hebdomadaires moyens des élèves, jugés trop lourds. Le volume global de formation délivré aux élèves sur l'ensemble du cycle demeure cependant inchangé ainsi que l'équilibre entre les différentes disciplines, notamment entre les disciplines d'enseignement général et les disciplines d'enseignement professionnel. La réforme introduit également de nouvelles modalités d'enseignement conduisant à une diversification des activités des élèves et à une meilleure répartition des tâches des enseignants, intégrant notamment le travail en petits groupes dans le cadre des projets pluridisciplinaires à caractère professionnel. La mise en place de projets pluridisciplinaires à caractère professionnel dans toutes les formations traduit la volonté de développer et de généraliser des pratiques pédagogiques originales qui tiennent compte de la spécificité de l'enseignement professionnel et favorisent la réussite des élèves. Il s'agit de permettre aux élèves, à l'occasion d'une réalisation concrète conduite par plusieurs enseignants travaillant en équipe, de développer des connaissances et des savoir-faire de différentes disciplines qui, ensemble, contribuent à l'acquisition de la qualification professionnelle correspondant au diplôme qu'ils préparent. Enfin, de nouvelles modalités de partenariat sont envisagées entre les établissements et les entreprises afin d'améliorer la formation des jeunes et de préparer leur insertion professionnelle. Dans ce but, le suivi de formation des élèves pendant le déroulement des périodes en entreprise est désormais une activité reconnue dans le statut des professeurs de lycée professionnel. Cela permettra d'établir une véritable continuité pédagogique entre les périodes de formation en entreprise et la formation délivrée en lycée, continuité concrétisée par un contrat de formation liant l'entreprise, l'établissement et l'élève.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45428

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : enseignement professionnel

Ministère attributaire : enseignement professionnel

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2000, page 2554

Réponse publiée le : 3 juillet 2000, page 3998